



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

URSS

Question écrite n° 9136

Texte de la question

M Philippe de Villiers demande à M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, de l'informer sur l'évolution des démarches du Gouvernement français auprès du gouvernement soviétique au sujet des emprunts russes. Depuis la fin de la Première Guerre mondiale, le Gouvernement français s'est efforcé, à maintes reprises, d'obtenir des autorités soviétiques l'indemnisation des porteurs français des obligations contractées par la Russie ou ses ressortissants avant 1914, mais les démarches entreprises n'ont jusqu'ici abouti à aucun résultat. Le 15 juillet 1986, un accord soviéto-britannique a été signé, ce qui constitue un précédent et une reconnaissance de facto des dettes tsaristes. Les cinq tonnes d'or mises en dépôt à la Banque de France en 1939 par les États baltes en guise de contrepartie font l'objet, depuis de longues années, d'une négociation séparée entre la France et l'URSS pour indemniser les biens français dont l'URSS s'est saisie à l'occasion de l'annexion de certains territoires au cours de la Seconde Guerre mondiale. Il lui demande également de lui faire part de l'évolution de cette négociation.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du Gouvernement sur le problème de l'indemnisation des porteurs de titres russes antérieurement à la Révolution. La signature de l'accord intervenu le 15 août 1986 entre la Grande-Bretagne et l'Union soviétique a constitué un fait nouveau, signe d'une approche soviétique plus pragmatique. Les autorités soviétiques se refusaient en effet, jusqu'ici, à reconnaître les dettes contractées par le régime tsariste et opposaient une fin de non-recevoir aux demandes présentées à ce sujet. Cependant, la situation du contentieux franco-soviétique est beaucoup plus difficile que celle des arrières britanniques, d'une ampleur moindre et s'inscrivant dans un contexte différent. Comme le sait l'honorable parlementaire, le Gouvernement a soutenu, d'une manière constante, les intérêts de nos compatriotes et n'a cessé de demander aux Soviétiques l'ouverture de négociations. Nous venons de rappeler aux autorités soviétiques notre souhait de trouver une solution favorable aux porteurs français. La volonté d'approfondir et de développer les échanges et la coopération franco-soviétique qui existe et s'exprime de part et d'autre conduit tout naturellement à ce que ce dossier puisse à nouveau être évoqué dans les instances bilatérales appropriées. La France continuera donc à saisir toutes les occasions favorables pour qu'une issue heureuse puisse être trouvée à ce contentieux.

Données clés

Auteur : [M. de Villiers Philippe](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9136

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 1989, page 561